



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>



Comité Directeur du 30/4/2021/et du 11/05/2021

CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX - ANNEE EXCEPTIONNELLE CRISE SANITAIRE

APPLICATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DU 30 AVRIL 2021

Le cahier des charges des championnats a été modifié afin de prendre en compte les conditions sanitaires et le couvre-feu, et notamment les heures de début des championnats et la pause méridienne (article 8).

Les parties qualificatives seront interrompues 1h avant le couvre-feu. La reprise s'effectuera le lendemain matin (horaire précisé par le jury).

1°) RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

Un chèque de caution de 150€ est obligatoirement remis au comité départemental, par tout club organisateur d'un Championnat. Ce chèque devra être adressé par le club au plus tard 1 mois avant le début de la compétition, accompagné du « bon pour accord » signé par le Président du Club organisateur. A défaut, le club ne pourra pas organiser la compétition.

Ce chèque sera restitué au club, après réception du compte rendu de la compétition, fait par le délégué et l'arbitre.

Tout club organisateur n'ayant pas respecté ce cahier des charges sera passible des sanctions disciplinaires mentionnées à l'article 13 du présent cahier des charges.

« Tout joueur participant à un championnat y participe pour se qualifier au championnat de France sous couvert du comité départemental. Le joueur s'engage donc en participant à respecter le règlement de l'Essonne et, en cas de qualification à signer le cahier des charges des championnats de France. En ne signant pas le cahier des charges, le joueur (ou ses parents pour les mineurs) condamne son équipe à ne pas être inscrite au championnat de France pour laquelle elle s'est qualifiée »

2°) ORGANISATION MATÉRIELLE

2.1. Un terrain convenable, agréé par le Comité départemental de l'Essonne, pourvu d'un éclairage et d'une sonorisation en état de fonctionnement est obligatoire.

2.2. Toute allée, sentier ou chemin ne dépassant pas 3 mètres de large seront déclarés **TERRAINS INTERDITS**, il en sera de même pour toute surface gazonnée.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>



2.3. Les inscriptions aux tables de contrôle devront s'effectuer dans les meilleures conditions avec des zones d'inscription distinctes pour chaque catégorie représentée.

2.4. Afin de faciliter l'évolution des équipes dans les phases finales qualificatives, des cadres seront obligatoirement tracés.

PETANQUE : Toutes les lignes de cadre doivent être ficelées : 15 X 4 m, barrières à 1m avec minimum de 12 X 3 m. Sauf les cadres aux deux extrémités qui devront faire minimum 12 X 4m.

JEU PROVENÇAL : Toutes les lignes de cadre doivent être ficelées : 24 X 4 m et barrières à 1,5 m.

Les minima ne devront être appliqués qu'en cas de force majeure.

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	NOMBRE CADRES
✓ Triplette Seniors	16 cadres
✓ Triplette Dames	8 cadres
✓ Doublette mixte	16 cadres
✓ Triplette Promotion	16 cadres
✓ Triplette Vétéran	16 cadres
✓ Triplette Jeu Provençal	8 cadres+30 terrains tracés
CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX NON QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	
✓ Jeunes : Tête à Tête, doublette et triplette	
✓ Triplette Mixte	16 cadres
✓ Doublette Vétéran	8 cadres
✓ Doublette Promotion	8 cadres
✓ Tête à Tête Jeu Provençal	8 cadres +30 terrains tracés

RECOMMANDATIONS

- Les seniors masculins ne seront autorisés à évoluer dans les cadres que pendant les parties qualificatives ou les phases finales.

- Possibilité de faire jouer les Dames, Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins selon la disponibilité dans les terrains tracés.

- **Il est interdit de fumer ou vapoter sur tous les terrains de jeu, de s'entraîner dans les cadres à tout moment.**

- Les téléphones portables doivent être éteints pendant les parties.

- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées pendant les parties.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>



3°) CONSTITUTION DU JURY – RESPONSABILITES-TENUE DE TABLE

3-1 Le Président du Jury est le Délégué du Comité Départemental.

Le Club organisateur délègue impérativement 2 membres majeurs de son bureau, qui ne participent pas à la compétition en qualité de joueurs, ni au concours parallèle.

La composition du jury devra être affichée lisiblement

En aucun cas il ne sera admis une personne jouant ou déjà qualifiée derrière la table d'inscription durant le déroulement de la compétition.

Tout membre du Jury sera tenu de ne faire qu'un travail administratif

En cas de contestation, l'arbitre réunira dans les plus brefs délais le jury et prendra toutes dispositions qu'il jugera nécessaires pour la bonne tenue de la compétition.

Les décisions prises par le jury sont sans appel

3-2 Le délégué et l'arbitre sont désignés par le comité départemental

Ils doivent faire appliquer le présent Cahier des Charges ; ils surveilleront la conformité des inscriptions, des licences et des différents tirages au sort.

Le délégué du comité a en charge la gestion du graphique des championnats.

Les concours parallèles **seront assurés par le club recevant**, qui pourra faire appel à un graphiqueur (à sa charge- liste au Comité-) **A défaut, ils seront annulés**

En fin de concours, l'arbitre ou le délégué récupérera le compte rendu du concours, **les feuilles d'inscription et le graphique du championnat** et les remettra au Directeur Sportif du Comité.

3-3 Le Club organisateur ne doit présenter que des personnes capables d'assurer les différentes tâches administratives (inscriptions, tenues de caisse.).

3-4 Les coupes pour les équipes championnes et vice-championnes sont fournies par le comité, et facturées par le comité au club organisateur.

4°) HORAIRES

→ Les championnats triplètes Promotion et Séniors débiteront à 10h (jet du but)

→ Les championnats triplètes dames et doublettes mixtes débiteront à 13h30 (jet du but)

→ Le championnat triplète Jeu Provençal débitera à 8h (jet du but)

5°) CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

5.1. Conditions communes

- Equipe homogène club, licenciée dans l'Essonne, **sauf championnat triplètes jeunes.**

Tenue homogène club obligatoire.

- Il sera accepté un joueur de nationalité étrangère (Hors union européenne) par équipe.

- Les mutés interdépartementaux peuvent participer aux épreuves qualificatives pour les championnats de France à raison d'un seul joueur par équipe. Un joueur muté peut participer au tête-à-tête.



FÉDÉRATION FRANCAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>



Les jeunes –quelle que soit la catégorie- ne peuvent pas participer aux championnats à pétanque séniors qualificatifs à un championnat de France, mais les juniors peuvent participer aux championnats Jeu Provençal qualificatifs à un championnat de France.

5.2. Seniors Triplette - Conditions particulières

- Championnat ouvert :
 - à tous les licenciés Seniors Masculins

5.3. Seniors Triplette Promotion

- Championnats ouverts :
 - à tous les licenciés Promotion Séniors
 - aux Féminines à l'exception de celles classées « ELITE » et « HONNEUR ».

5.4. Seniors Triplettes Dames -

- Championnat ouvert à toutes les licenciées Dames Seniors

5.5. Seniors Triplette Jeu Provençal

- Championnat ouvert à tous les licenciés Seniors **et Juniors** Masculins et Féminins

6°) CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS NON QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS DE France

6.1. TRIPLETTE MIXTE

- Equipe homogène club
- Composition de l'équipe : 2 hommes + 1 femme ou 2 femmes + 1 homme.
- Championnat ouvert à tous les licenciés Seniors et Juniors

6.2. JEU PROVENÇAL

- Tête-à-tête
 - Championnat ouvert à tous les licenciés Séniors et Juniors, masculins et féminins

6.3. PROMOTION

- Doublette:
 - Equipe homogène club
 - Championnat ouvert à tous les licenciés Juniors, Sénior et Dames classés **Promotion**

6.4. VETERANS

- Doublette
 - Equipe homogène club
 - Championnat ouvert à tous les licenciés Seniors masculins et féminins ayant 60 ans ou plus dans l'année



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>



6.5. JEUNES.

➤ Tête à tête, doublette et triplète

- Panachage autorisé.
- Championnats réservés à tous les Jeunes dans leur catégorie d'âge et la catégorie supérieure.
- Déroulement sur une seule journée (dimanche ou jour férié).
- **Le club organisateur devra prévoir deux tickets par jeune qui participe au championnat (1 ticket boisson & 1 ticket casse-croûte)**

7°) INSCRIPTIONS

7.1. Championnats départementaux qualificatifs aux championnats de France

- Inscriptions sur place, **gratuite en 2021**, aux horaires prévus par l'article 5 du présent cahier des charges

7.3 Championnats jeunes

- Inscription gratuite sur place, aux horaires du calendrier officiel et aux conditions de l'article 6.5.

8°) MODE DE DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

8.1. Championnats départementaux

- Au premier tour, deux équipes du même Club ne peuvent pas se rencontrer, sauf cas de force majeure.

- Les poules sont constituées d'équipes de Clubs différents, sauf cas de force majeure.

- Au cas où une poule ne se retrouverait qu'avec une ou deux équipes présentes, ces dernières poursuivent normalement le tirage au sort (pas d'obligation de cadrage).

Un joueur absent ne peut en aucun cas être remplacé. L'équipe entière est éliminée

TRES IMPORTANT

POUR LES CHAMPIONNATS TRIPLETTES PROMOTION, VETERAN ET SENIOR, LA PAUSE MERIDIENNE SERA DE 45 MINUTES.

IL EST DEMANDE AUX DELEGUES EN CONCERTATION AVEC LES ARBITRES ET LES ORGANISATEURS, COMPTE TENU DU RISQUE D'AFFLUENCE DU NOMBRE D'EQUIPES ET AFIN DE RESPECTER D'UNE PART LE TEMPS DE LA PAUSE MERIDIENNE (45') ET D'AUTRE PART LA DISTANCIATION ET LES GESTES BARRIERES

D'ARRETER LA 1ERE MOITIE DES POULES A 12H POUR UNE REPRISE A 12H45

D'ARRETER LA 2EME MOITIE DES POULES A 13H POUR UNE REPRISE A 13H45

POUR TOUS LES CHAMPIONNATS, LA PAUSE MERIDIENNE LE DIMANCHE (OU LE JEUDI POUR LES VETERANS) AURA LIEU APRES LES ¼ DE FINALE. LES ½ DEVRONT DEBUTER EN MEME TEMPS



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>



8.3. CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

- **Pétanque TRIPLETTE PROMOTION et SENIOR TC**
 - Sur 2 jours, début des parties le samedi à 10h
 - Parties en 13 points, poules au départ puis élimination directe.
 - Reprise le dimanche matin à 9H en 1/8
 - **Les demi-finales débiteront en même temps.**
- **Pétanque TRIPLETTES féminines :**
 - Sur 2 jours, début des parties le samedi à 13h30
 - Parties en 13 points, poules au départ puis élimination directe.
 - Reprise le dimanche matin à 10H en ¼
 - **Les demi-finales débiteront en même temps.**
- **Pétanque DOUBLETES MIXTES**
 - Sur 2 jours, début des parties le samedi à 10h00
 - Parties en 13 points, poules au départ pour élimination directe
 - Reprise le dimanche matin à 9h en 1/8
 - **Les demi-finales débiteront en même temps**
- **Triplette PROVENÇAL :**
 - Sur 2 jours, début des parties le samedi à 8H
 - Parties en 11 points, poules au départ puis élimination directe
 - Reprise le dimanche matin à 9H en 1/4.
 - Demi-finale et finale en 13 points
- **Triplette VETERAN (60 ans & +) :**
 - Sur 2 jours, début des parties le mercredi à 10h.
 - Parties en 13 points, poules au départ puis élimination directe.
 - Reprise le jeudi matin à 9H en 1/8
 - **Les demi-finales débiteront en même temps**

8.4. CHAMPIONNATS NON-QUALIFICATIFS A UN CHAMPIONNAT DE FRANCE

- **Championnat départemental TàT Jeu Provençal :**
 - Début le samedi à 14h00
 - Reprise le dimanche à 9H ou 10H (1/8 ou 1/4)
 - Poules (en 11 points) au départ puis élimination directe.
 - Le délégué attribuera les terrains de jeu à partir des sorties de poule.
 - Parties en 11 points jusqu'aux ¼ de finale inclus.
 - **Les demi-finales débiteront en même temps.**



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>



➤ **Championnat Triplette Mixte, Dou Promotion :**

- Début le samedi à 14h30
- Début par poules puis élimination directe reprise en 1/8^{ème} le dimanche matin à 9H.

➤ **Championnat Dou Vétérans**

- Sur 2 jours, début des parties le mercredi à 14h30.
- Parties en 13 points, poules au départ puis élimination directe.
- Reprise le jeudi matin à 9H en 1/8
- **Les demi-finales débiteront en même temps**

CHAMPIONNATS DE FRANCE :

Les juniors ne peuvent pas participer aux championnats départementaux à Pétanque Séniors, mais peuvent participer aux championnats départementaux de Jeu Provençal

Les femmes ne peuvent pas participer aux championnats départementaux Sénior Masculin, mais peuvent participer aux championnats départementaux catégories Promotion et Vétéran.

9°) INDEMNITES D'ARBITRAGE A REGLER PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL

- 60€ par journée et par arbitre

- Le comité prend en charge la totalité des frais d'arbitrage concernant les championnats

- l'arbitrage des concours annexes est à la charge du club,

- Le nombre d'arbitres sur les différentes manifestations est décidé par la commission des arbitres.

10°) REPAS

- Pour toute compétition se déroulant depuis le matin, le Club organisateur aura à charge le repas de(s) l'arbitre(s) et du (des) délégué(s) du Comité ainsi que celui du Président du Comité départemental ou de son représentant.

11°) CONSOMMATION D'ALCOOL

- **Nous vous rappelons que la CONSOMMATION et la VENTE d'ALCOOL FORT sont interdites sur les compétitions officielles FFPJP et les enceintes sportives. Seules les autorisations "débit de boissons temporaires" permettent la vente de boisson de classe 1 à 3 (boissons non alcoolisées + vin, bières, cidre donc des alcools ne tirant pas plus de 18% d'alcool pur). Le comité FFPJP de l'Essonne se dégage de toutes responsabilités en cas de non respect de cette réglementation.**
- **Conformément aux articles 32 et 33 et à l'annexe 4 du règlement administratif et sportif de la FFPJP, des contrôles d'alcoolémie, seront effectués par une personne habilitée par le comité directeur.**
- **Conformément à ces articles, tout licencié refusant de s'y soumettre et/ou ayant un taux supérieur de 0,50g/litre de sang, sera exclu sur le champ de la compétition.**



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>



12°) TENUE DES JOUEURS

Une tenue correcte est exigée pour tous les championnats qualificatifs ou non à un Championnat de France. La tenue des joueurs doit être conforme au tableau récapitulatif annexé et à la note du comité directeur fédéral également annexée : Tenue haut homogène club et bas homogène.

➤ **BAS :**

Short sportif ou survêtement sportif obligatoires et homogènes dans les Championnats Départementaux et régionaux

➤ **HAUTS**

-Sweat ou polo ou chemise ou blouson ou coupe vent, de la **même couleur** avec marques distinctives du club d'appartenance. **Les écussons doivent être obligatoirement brodés ou collés mais pas épinglés.**

Aucune inscription ne doit être faite au marqueur ou stylo

- Si une équipe possède des sweats, polos, chemises, blousons, coupe vent, de la même couleur les joueurs n'auront pas l'obligation de tous jouer en sweat ou en polo. Un joueur pourra jouer en polo et un autre en blouson par exemple.

-les champions départementaux sortants doivent porter la tenue offerte par le Comité

13°) SANCTIONS

L'arbitre présent sur le championnat est chargé, notamment, de contrôler les tenues et il devra inviter le ou les joueurs qui n'ont pas la tenue conforme à se changer. En cas de refus, il devra en informer le jury qui appréciera la conformité de la tenue et éventuellement disqualifiera le ou les joueurs.

Toute disqualification, pour quelque motif que ce soit, entraînera une sanction – prise par le comité départemental- pour le ou les joueurs, et pour le club d'appartenance du ou des joueurs

Tout Club ne respectant pas les engagements pris lors de la remise du présent Cahier des Charges se verra interdire toute organisation de, Championnat Départemental **durant 1 an.**

Le chèque de caution sera encaissé par le Comité

LA DIRECTION SPORTIVE

NB 1: Ce cahier des Charges modifie le cahier des charges validé en comité directeur du 24 janvier 2020, et tient compte des conditions sanitaires exceptionnelles.

NB 2 : Aucun remplacement de joueur n'est autorisé lors des championnats.